

**ÉCONOMIE : STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES ;
STRATÉGIES ÉCONOMIQUES ; ACCORDS MONÉTAIRES
INTERNATIONAUX**

SOMMAIRE

—

Pages

I. LE PROGRAMME 220, <i>STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES</i>	2
II. LE PROGRAMME 305, <i>STRATÉGIES ÉCONOMIQUES</i>	4

I. LE PROGRAMME 220, STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Le programme 220 *Statistiques et études économiques* au sein de la mission *Économie* porte exclusivement les crédits destinés à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). En loi de finances initiale pour 2022, il était doté de **432 millions d'euros en AE et 435 millions d'euros en CP**.

(en millions d'euros)

Actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution
01 - Infrastructures statistiques et missions régionales	130,81	139,91	106,96 %	130,55	140,96	107,97 %
06 - Action régionale	49,12	45,53	92,69 %	49,12	45,57	92,77 %
08 - Information économique, démographique et sociale	119,09	119,62	100,44 %	119,10	119,48	100,32 %
09 - Pilotage, soutien et formation initiale	133,44	139,75	104,73 %	136,56	139,83	102,40 %
Total	432,46	444,81	102,86 %	435,33	445,84	102,41 %

Source : commission des finances, à partir du rapport annuel de performance 2022 de la mission *Économie*.

En 2022, **444,8 millions d'euros en AE et 445,8 millions d'euros en CP ont été consommés** sur le programme 220, soit des taux de consommation de **102,8 % et 102,4 %** par rapport à la prévision en loi de finances initiale.

Cette exécution témoigne d'un retour à une activité normale des missions de l'Insee avec la réalisation de l'enquête annuelle de recensement qui, compte tenu des circonstances sanitaires, n'avait pas pu être effectuée en 2021. Par ailleurs, l'année 2022 est caractérisée par l'aboutissement du contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour 2019-2022 et par le respect de la quasi-totalité des trajectoires y figurant ⁽¹⁾. À cet égard, sur la période triennale et en tenant compte des effets de lissage, le schéma d'emploi a été correctement exécuté ⁽²⁾. Seule l'augmentation des ressources propres de l'Institut fixée à 20 % dans le COM n'est pas atteinte. Cette tendance devrait perdurer à l'avenir, le niveau de recettes perçues au titre des attributions de produits connaissant une trajectoire baissière, avec un nouveau recul de - 0,6 million d'euros en 2022, s'expliquant en outre par la diminution du nombre de conventions payantes signées entre l'Insee et ses partenaires institutionnels.

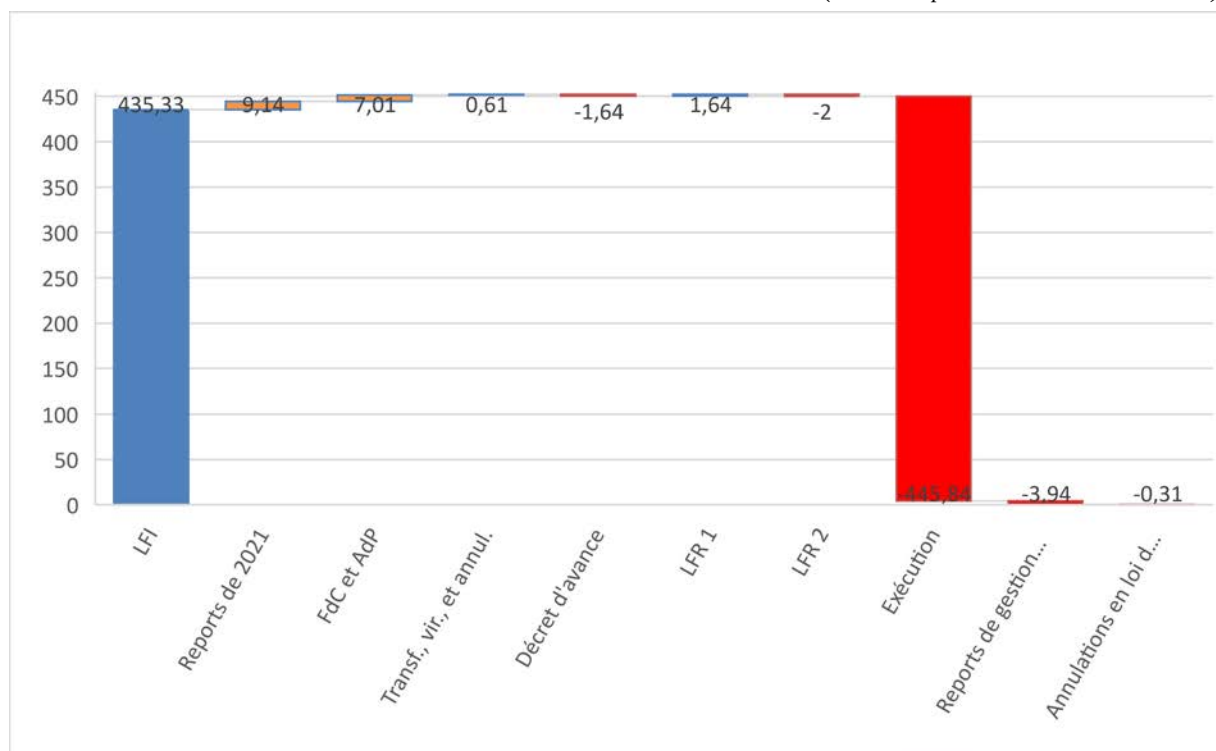
Le programme 220 *Statistiques et études économiques* a connu, en 2022, plusieurs mouvements de crédits.

(1) Contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2019-2022 conclu le 6 février 2019 entre l'Insee, le secrétariat général des ministères économiques et financiers et la direction du budget.

(2) L'exécution 2022 du schéma d'emplois a été de - 35,4 ETP pour un schéma d'emploi fixé à - 67 ETP en loi de finances initiale 2022, le COM permettant de lisser le schéma d'emploi sur 2020-2021. Or, pour les années 2020 et 2021, le schéma d'emploi déterminé en LFI a été sur-exécuté.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION

(crédits de paiement en millions d'euros)



Source : commission des finances, à partir du rapport annuel de performance 2022 de la mission Économie.

Le programme 220 a bénéficié de **4,2 millions d'euros en AE et 9,1 millions en CP** au titre des reports de l'année 2021 vers la programmation 2022.

Par ailleurs, le programme a été abondé de **7 millions d'euros en AE et en CP** par l'intermédiaire de fonds de concours et d'attributions de produits en cours de gestion.

Plusieurs décrets de transfert et virement sont intervenus en cours de gestion pour un **solde négatif de 156 547 euros en AE** et un **solde positif de 614 653 d'euros en CP**. Le mouvement entrant le plus significatif s'élève pour les **CP à 750 000 euros** en provenance du programme 134 *Développement des entreprises et régulations* afin de compenser la reprise par l'Insee de l'enquête « Suivi du tourisme » qui accroît les dépenses au Titre 2.

Le décret d'avance du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ⁽¹⁾ a entraîné l'annulation de **1,64 million d'euros en AE et en CP**, correspondant au surgel des crédits hors Titre 2.

Les crédits du programme 220 ont été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1) ⁽²⁾ et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2) ⁽³⁾. La première loi de finances rectificative a ouvert 1,6 million d'euros en AE et en CP

(1) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

(2) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

(3) Loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

compensant ainsi les annulations en décret d'avance, alors que la seconde a consisté à ouvrir 7,7 millions d'AE et à annuler 2 millions d'euros en CP correspondant à la totalité de la réserve de précaution établie à 3 % conformément au COM de l'Insee.

Au total, le solde des ouvertures et des annulations s'élève à **18,8 millions d'euros en AE** et **14,7 millions d'euros en CP**. Le montant total des crédits disponibles s'est élevé respectivement à **451,2 millions d'euros** et **450,1 millions d'euros**. Partant, le taux de consommation par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2022 a été de **98,57 % en AE** et **99,05 % en CP**.

II. LE PROGRAMME 305, STRATÉGIES ÉCONOMIQUES

Le programme 305 *Stratégies économiques* au sein de la mission *Économie* porte les moyens de la direction générale du Trésor (DG Trésor), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées dans le programme 218. Le programme 305 finance trois missions principales consistant à assurer la qualité des analyses et prévisions économiques présentées dans le PLF, garantir l'efficacité du réseau international de la DG Trésor et assurer un traitement efficace des dossiers de surendettement par la Banque de France. En loi de finances initiale pour 2022, il était doté de **416 millions d'euros en AE** et **417 millions d'euros en CP**.

(en millions d'euros)

Actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux d'exécution
01 - Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	332,70	330,27	99,27 %	333,28	325,64	97,71 %
02 - Développement international de l'économie française	64,82	65,00	100,28 %	64,82	65,07	100,39 %
04 - Économie sociale, solidaire et responsable	19,20	24,93	129,84 %	19,25	19,00	98,70 %
Total	416,73	420,20	100,83 %	417,35	409,71	98,17 %

Source : commission des finances, à partir du rapport annuel de performance 2022 de la mission *Économie*.

En 2022, **420,2 millions d'euros en AE** et **417,3 millions d'euros en CP** ont été consommés sur le programme 305, soit des taux de consommation de **100,83 %** et **98,17 %** par rapport à la prévision en loi de finances initiale.

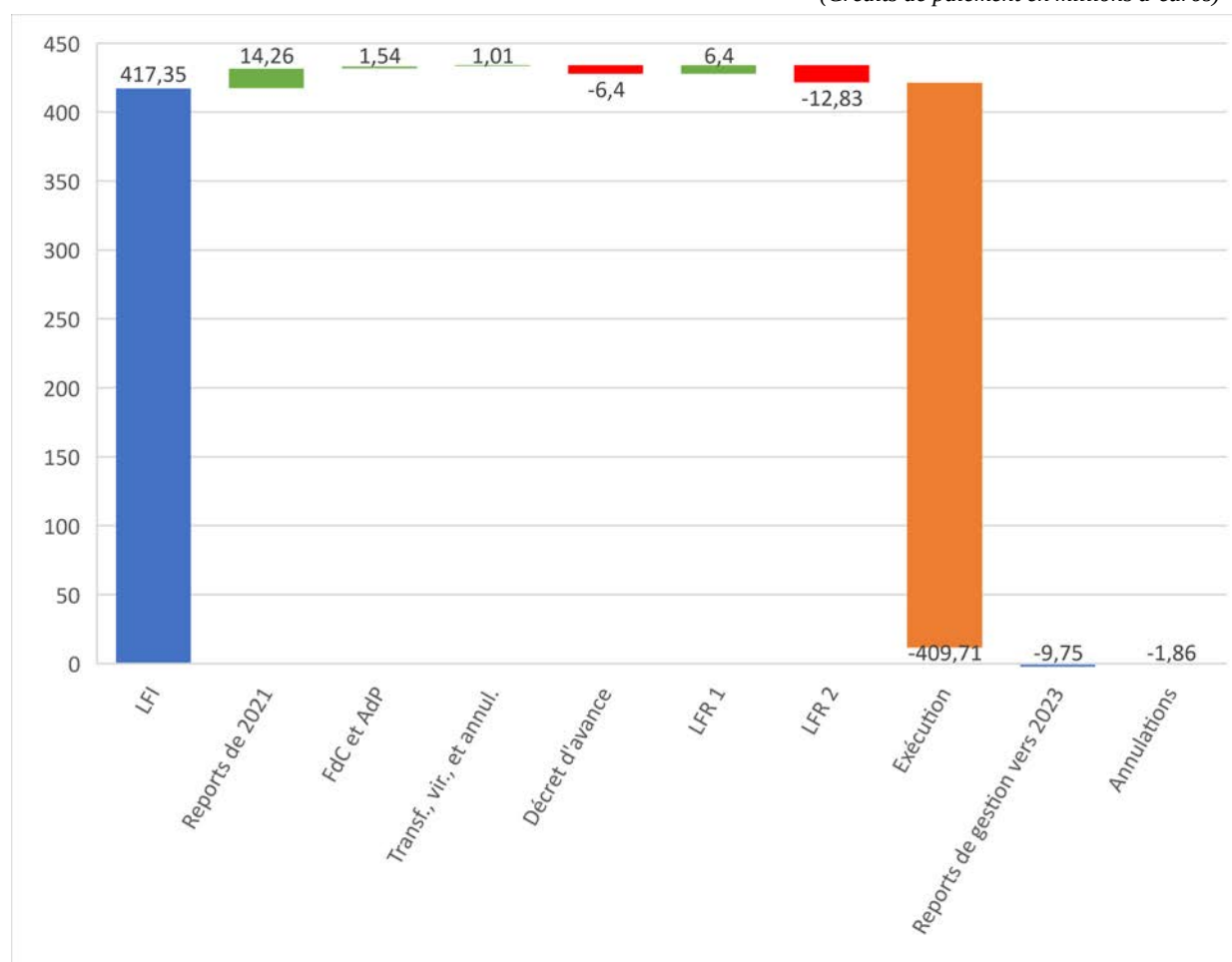
Le schéma d'emploi sur le programme a été sous-exécuté de 6 ETP par rapport à la programmation initiale en accord avec le secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF) afin de tenir compte du contexte de la crise en Ukraine et de la mise en œuvre du plan national de reprise et de résilience.

On constate, pour la sous-action 1 de l'action 04 – *Économie sociale, solidaire et responsable*, une sous-exécution, tant en AE qu'en CP, des crédits destinés aux entreprises (Titre 6), compensée par une sur-exécution des crédits à destination des collectivités territoriales. En effet, **23,8 millions d'euros en AE et 17,6 millions d'euros en CP ont été consommés par les collectivités**, sans budgétisation initiale et sans que la documentation budgétaire ne permette d'établir les justifications d'un tel décalage. En 2021, un tel phénomène avait déjà été constaté avec la consommation, au bénéfice des collectivités, de 18,8 millions d'euros tant en AE qu'en CP. Toutefois, en 2021, les crédits destinés aux entreprises avaient été sur-exécutés en raison d'un dispositif exceptionnel « Urgenc'ESS » ⁽¹⁾ à destination des petites structures de l'Économie sociale et solidaire ⁽²⁾.

Le programme 305 *Stratégies économiques* a connu, en 2022, plusieurs mouvements de crédits.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION

(Crédits de paiement en millions d'euros)



Source : commission des finances, à partir du rapport annuel de performance 2022 de la mission Économie.

(1) Le dispositif « Urgenc'ESS » a permis de verser des subventions de 5000 à 8000 euros à des entreprises en tenant compte, dans les critères d'attribution, de la dégradation de leur situation financière.

(2) Les structures de l'économie sociale et solidaire concernées étaient celles jusqu'à 10 salariés.

Le programme 305 a bénéficié **de 18,7 millions d’euros de reports en AE et 14,2 millions d’euros en CP** au titre des reports de l’année 2021 vers l’année 2022.

1,5 million d’euros a été ouvert en AE et en CP au titre des seuls fonds de concours en cours de gestion ⁽¹⁾.

Plusieurs décrets de transfert et virement sont intervenus en cours de gestion pour un **solde positif de 1 million d’euros en AE comme en CP**. Le mouvement entrant le plus significatif en AE comme en CP s’élève à 750 000 euros en provenance du programme 219 *Sport* afin de compenser le surcoût de dépenses engendré par la reprise par la DG Trésor de la maîtrise d’ouvrage de la société « Avenir Stade de France ».

Le décret d’avance du 7 avril 2022 a entraîné l’annulation de **6,4 millions d’euros en AE et en CP** afin de financer les dépenses liées au plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars 2022.

Par ailleurs, les crédits du programme 305 ont été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1) et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2). La première loi de finances rectificative a ouvert 6,4 millions en AE et en CP compensant les annulations en décret d’avance alors que la seconde est venue annuler 3,5 millions d’AE et 12,8 millions d’euros en CP.

Au total, le solde des ouvertures et des annulations s’élève à **17,7 millions d’euros en AE** et **3,9 millions d’euros en CP**. Le montant total des crédits disponibles s’est élevé respectivement à **434,5 millions d’euros** et **421,3 millions d’euros**. Partant, le taux de consommation par rapport à l’ensemble des crédits ouverts en 2022 est de **96,7 % en AE** et **97,2 % en CP**.

(1) Aucune attribution de produits n’a été constatée en 2022.